



La Charte du BCIGiste



1 - Objet

Le règlement suivant complète les statuts du Badminton Club Illkirch-Graffenstaden (BCIG) ainsi que les règles d'utilisation propres au gymnase des Vignes ou au Complexe Lixenbuhl. Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

Le présent règlement peut être modifié par le comité, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

2 - Affiliation

Le BCIG est affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et de par son affiliation l'association s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental et régional.

3 - Créneaux et salle

Les créneaux sont les suivants (toujours au gymnase des Vignes à Illkirch) :

- Lundi : 20h – 22h30 : entraînement dirigé réservé aux compétiteurs des équipes du championnat Interclubs et sous la direction d'Anousone Inthyrath (Diplôme d'Etat)
- Mercredi : 20h – 22h30 : jeu libre ouvert à tous
- Vendredi 20h – 22h30 : jeu libre ouvert à tous ou compétition Interclubs. Le calendrier d'occupation de ce créneau sera diffusé fin Septembre et en ligne sur le site Web et la page Facebook du club
- Dimanche 14h – 17h : jeu libre ouvert à tous

4 - Cotisation et Inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription comprend la licence et l'assurance de la FFBaD et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet. Pour l'adhésion d'un mineur, une autorisation parentale est obligatoire.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas automatique : chaque joueur devra chaque année fournir un dossier complet à l'exception du certificat médical (remplacé/complété cette année par le questionnaire de santé).

Le montant de la cotisation est décidé par le comité. Différents tarifs sont appliqués :

- Tarif adulte compétiteur
- Tarif adulte loisir
- Tarif jeune (<18 ans), étudiant et chômeur
- Tarif 2nd club

Les étudiants, chômeurs, et joueurs en second club devront fournir un justificatif de leur situation. Il est possible pour chacun de payer en plusieurs fois sa cotisation. Pour cela, il suffit d'aller voir le responsable présent en début de séance.

5 – Responsabilités

Les adhérents bénéficient, dans le cadre de la pratique du badminton, de l'assurance liée à la licence de la FFBaD.

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant. De plus, tout mineur ne doit pas quitter la salle avant que son représentant légal ne soit arrivé ou qu'il en ait informé l'animateur.

Le club décline toute responsabilité :

- En cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- En cas de perte ou de vol dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

6 - Séances d'essai

Toute personne souhaitant intégrer le club dispose d'un droit à 3 séances d'essais. Lors de son arrivée, la personne devra se déclarer auprès du responsable de séance qui prendra son nom et son prénom (pour garder trace de sa venue).

Au-delà des 3 séances d'essai, la personne devra s'acquitter de ses droits d'engagement et remettre le dossier d'inscription complet. Il lui est impossible de jouer une fois les 3 séances d'essais passées sous peine d'être sanctionné par le comité du club.

Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

7 - Etat d'esprit

Le BCIG se doit d'être une association respectueuse de l'esprit et de l'éthique sportifs. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionné.

Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club. Ceci implique de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale du club.

D'autre part, les membres doivent respecter les élus, les entraîneurs, les animateurs, les bénévoles pour leur investissement. Ils doivent aussi être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement du club en général.

8 - Fonctionnement des créneaux

Lors des séances de jeu libre, il est souhaitable que tout le monde puisse jouer. Un joueur ne doit en aucun cas être laissé sur le bord des terrains pendant la séance et tout joueur doit accepter de jouer avec tout niveau plus fort ou plus faible.

En cas d'affluence (plus de 2 personnes en attente) ou bien si tout le monde souhaite jouer, il est interdit de faire du simple. Pour jouer un simple, il faut ou bien que les gens soient en temps de repos et ne souhaitent pas jouer ou bien qu'il y'ait moins de personnes. Pour les doubles, pas plus de deux sets devront être joués

Si l'affluence est très importante ou si les rotations ne sont pas efficaces, un tableau de rotation sera mis en place afin de rétablir une équité quant aux passages des gens.

9 - Equipement personnel

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).

Concernant les raquettes, des raquettes de prêt sont disponibles pour les joueurs en séance d'essai ou ayant oublié la leur. Ce prêt de matériel n'est pas définitif pour la saison mais uniquement temporaire. Le club peut diriger si besoin le joueur vers notre partenaire Larde Sports pour l'achat de raquettes.

Un stock de volants plumes est fourni pour chaque séance. Il y'a un tube de volants plastiques disponible au club pour ceux qui le souhaiteraient. Les tubes de volants sont fournis par les capitaines lors des rencontres Interclubs à domicile.

Le club met en vente des volants plumes à un prix préférentiel pour ses adhérents.

10 - Matériel collectif

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets et poteaux) avec soin.

La municipalité d'Illkirch-Graffenstaden met à disposition de notre association le gymnase des Vignes dans son intégralité (vestiaires, intérieur, parking...). Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie au responsable de séance.

11 - Sécurité

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Il est interdit de fumer dans la salle.

12 - Participation aux compétitions/rencontres

Les adhérents représentent le club lors des manifestations diverses et variées de la saison. On distingue différents types :

- Tournois internes

Si possible, le club essaiera d'organiser un tournoi interne durant la saison afin que tout le club puisse se rencontrer lors d'une occasion spéciale.

- Rencontres Play 'Bad

Pour les loisirs, cette année sera l'occasion de proposer ce que l'on appelle des rencontres Play 'Bad permettant aux joueurs loisirs du club d'aller rencontrer d'autres joueurs loisirs d'autres clubs dans la bonne humeur et où un pot de fin de rencontre permettra de discuter et de faire connaissance. Ces rencontres peuvent se jouer sur Illkirch ou ailleurs.

- Compétition officielle Interclubs

La composition et l'inscription des équipes sont gérées en début de saison par le responsable compétition. Le club prend en charge la fourniture des volants pour les rencontres à domicile. Le pot d'après-Interclubs est à la charge des différentes équipes.

- Compétition officielle individuelle

Un joueur qui souhaite s'engager dans une compétition officielle individuelle doit s'inscrire sur la feuille affichée à la salle ou informer le responsable tournois du club qui s'occupera alors de son inscription auprès des organisateurs et l'informer de son heure de convocation.

Le calendrier des tournois et la date limite d'inscription seront affichés sur le site et la page Facebook du club. En cas de dépassement de la date limite d'inscription club, le joueur devra prendre lui-même contact avec l'organisateur du tournoi et s'acquitter des droits d'inscription.

Les éventuelles sanctions que le joueur pourrait subir seront à sa charge et uniquement à sa charge. En cas de forfait non justifié les frais d'inscriptions seront entièrement à la charge du joueur.

13 - Invités

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, essentiellement lors du créneau du dimanche après-midi ou lorsque l'affluence le permet. Il faut en début de séance se signaler auprès du responsable de séance.

La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer. Les invités mineurs devront rester constamment sous la surveillance de l'hôte adulte.

14 - Fermetures de salles

Pendant les vacances scolaires, le club reste ouvert à l'exception de deux périodes : celle entre Noël et Nouvel An et celle de mi-Juillet à mi-Août. Ces périodes sont des moments qui permettent aux employés de la ville d'Illkirch de réaliser des travaux d'entretien ou de rénovation.

Toute autre fermeture exceptionnelle de salle sera annoncée par le biais des réseaux sociaux, du site Web et par mail aux adhérents.

15 - Modifications et réclamations

Le présent règlement peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du comité. Toute(s) réclamation(s) doit (doivent) être adressée(s) au Président. Le règlement intérieur est établi par le comité conformément aux statuts de l'Association puis ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire. Il peut être modifié par la même procédure.

16 - Sanctions

Un membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été mis en garde par le comité, être exclu du club sur décision de celui-ci.

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants : matériel détérioré, comportement dangereux, propos désobligeant envers les autres membres, comportement non conforme avec l'éthique de l'association, non-respect des statuts et du règlement intérieur.

L'exclusion doit être prononcée par le comité après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué, par lettre recommandée avec accusé de réception, quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la radiation. Il pourra se faire assister par une personne de son choix. La décision de radiation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.